



**POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE**

**Formulaire de demande d'une surprime « Audit ».
Actualisation 2025.**

Je soussigné(e)

né(e) le

 / /

domicilié(e) à

CP

rue

N°

téléphone

N° de compte
(IBAN) :

				-					-					-				
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

sollicite la surprime communale **pour la réalisation d'un audit logement**

pour un bien situé à 7500 TOURNAI

rue

N°

Je joins à la présente les justificatifs suivants :

(pour le 12 décembre 2025 au plus tard sous peine de non-obtention de la surprime visée)

- ☐ une copie du rapport d'audit établi au plus tôt le 01 janvier 2022 ;
- ☐ une copie de la facture de l'auditeur agréé établie au plus tôt le 01 janvier 2022 **ou** la preuve de versement de la somme due à l'intercommunale de gestion de l'environnement IPALLE dans le cadre de la plateforme locale « WAP'ISOL » ;
- ☐ une copie de l'accord de la prime « Audit » délivrée par la Région wallonne faisant apparaître le montant octroyé **ou** une copie de la convention « WAP'ISOL » signée avec l'intercommunale de gestion de l'environnement IPALLE.

☐ J'autorise l'utilisation de mes données personnelles aux fins de statistiques et de promotion des actions.

Fait à

le

 / /

Signature

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION :
AGENT TRAITANT :

DOSSIER COMPLET : ☐ OUI / ☐ NON
N° DE DOSSIER :

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 14 avril 2016 adopté par le Parlement européen et d'application au 25 mai 2018 et à la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la mise en œuvre du présent règlement nécessite le traitement des données aux fins d'assurer le traitement des demandes de surprimes.

La Ville de Tournai aura la possibilité de transmettre à cet effet les informations personnelles à l'intercommunale de gestion de l'environnement IPALLE dans le cadre de la plateforme locale « WAP'ISOL », au Guichet Energie Wallonie - Tournai ou encore aux services du SPW traitant les demandes relatives aux primes Habitation et comme Pouvoir subsidiant de la PIV pour assurer le traitement des demandes et/ou contrôle du respect des conditions d'octroi.

Les données suivantes pourront être communiquées : adresse, photos avant et après travaux, documents graphiques transmis, liste des travaux exécutés, budget et année d'achèvement des travaux.

Les données personnelles pourront également être utilisées à des fins statistiques et de promotion des actions si le demandeur coche la case suivante du formulaire de demande, donnant ainsi son consentement.

En acceptant le présent règlement par l'introduction du formulaire de demande prévu à cet effet, le demandeur autorise l'utilisation de ses données personnelles aux fins de statistiques et de promotion des actions.

Les données seront autant que possible anonymisées.

Les données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à d'autres parties, sauf dans le cas où la Ville de Tournai serait soumise à une obligation légale contraignante.

La Ville de Tournai s'engage notamment à traiter les données personnelles de manière sécurisée pour en assurer la confidentialité et l'intégrité, de n'y donner accès qu'aux personnes devant y avoir accès, et de limiter le traitement au strict nécessaire.

Les données seront conservées au minimum jusqu'à la clôture du projet PIV (2027) pour les dernières liquidations et à tout le moins jusqu'à 2 ans après la clôture du programme PIV.

Toute demande d'information complémentaire ou d'exercice des droits consacrés par le RGPD peuvent être adressés au DPO de la Ville de Tournai (52, rue Saint-Martin 7500-TOURNAI - Email : dpo@tournai.be).

Le Citoyen, s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés, peut introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, Tél. +32 (0)2 274 48 00 ou +32 (0)2 274 48 35 - contact@apd-gba.be).